



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 février 2026

à 8H30

Nombre de membres

En exercice : 16

Présents : 12

Absents : 4

Votants : 12

- dont « pour » : 12

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRE, Aude LACAZE-LABADIE, Joël SÉGOT, Régine BERGERET, Alain TRÉPEU, Philippe CASTETS, Benoît MARINÉ, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ, Lucien LARROZE

Excusés : Didier LARRAZABAL, Xavier MASSOU, Robert GAYE, Alban LACAZE,

Décision n°DB-2026-004 : POLITIQUE ECONOMIQUE. AGRICULTURE
Demande de subvention de l'Association « Mangez Béarnais ! »

Monsieur le Président rappelle que le Bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les demandes de subvention en matière d'agriculture dans le cadre du règlement d'intervention approuvé en conseil communautaire par délibération n°D-2023-045 du 6 avril 2023.

Il présente la demande de subvention reçue par la Communauté de Communes émise par l'Association « Mangez Béarnais ! » pour l'année 2026. Cette subvention vient en complément des autres subventions versées depuis 2023 à cette association dans le cadre de l'amorçage de son activité de plateforme de commercialisation de produits alimentaires en circuits courts à destination de la restauration collective principalement et répond au règlement d'intervention de la communauté de communes. Le montant sollicité s'élève à 1 180 €.

Après avoir entendu le Président, compte tenu de ce qui précède, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions qui lui ont été soumises ;
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE

